



rupture devis en cours, c'est possible ?

Par **cocci**, le **03/12/2009** à **19:54**

Bonjour,

Nous avons signé un devis en juillet 2008. En cours de réalisation des travaux, des ajouts ont été fait sur le devis, de notre part et l'artisan a également réévalué une des ligne du devis (pose d'une vasque) car selon lui la vasque ayant était fournie par nos soin (ce qui avait été prévu initialement) il n'avait pu anticiper la difficulté de réalisation de cette pose. On peut donc dire que le devis a évoluer ... Par ailleurs plusieurs détails de réalisation nous contrarient et nous souhaiterions cloturer ce devis afin de ne plus avoir à faire appel à ses services. Un point a été effectué avec lui afin de s'accorder sur le pourcentage d'avancement de chacune des lignes du devis afin de le cloturer et de démarrer au printemps sur un nouveau devis. A la suite de cela une facture a été émise par ses soins et une fois cette facture acquittée nous ne lui devons donc plus rien. Peut-on légalement s'arrêter ainsi ? doit-on lui faire mentionner sur la facture ou le devis qu'il reconnait notre arrangement et accepte d'arrêter le devis ?

Je vous remercie par avance pour votre retour